



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2005/17

Le 13 juillet 2005

Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France)

Nouvelle prorogation des délais pour le dépôt d'une réplique et d'une duplique

LA HAYE, le 13 juillet 2005. Le président de la Cour internationale de Justice (CIJ) a une nouvelle fois prorogé les délais pour le dépôt d'une réplique par la République du Congo et d'une duplique par la France en l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France).

Par une ordonnance en date du 11 juillet 2005, le président de la Cour a fixé au 11 janvier 2006 et au 10 août 2007 respectivement les dates d'expiration des délais pour le dépôt de ces pièces de procédure.

Par une lettre datée du 6 juillet 2005, l'agent de la République du Congo, se référant à l'état actuel des procédures judiciaires en France et au Congo, avait prié la Cour, pour les raisons exposées dans ladite lettre, de reporter de six mois la date d'expiration du délai pour le dépôt de la réplique de la République du Congo. Par une lettre datée du 11 juillet 2005, l'agent de la République française avait indiqué que son gouvernement ne s'opposait pas à la nouvelle prorogation de délai sollicitée, pourvu que le délai fixé pour le dépôt de la duplique soit prorogé de la même manière.

La Cour avait initialement fixé au 10 décembre 2004 et au 10 juin 2005 respectivement les dates d'expiration des délais pour le dépôt de la réplique et de la duplique. Son président avait déjà consenti à reporter ces délais deux fois à la demande de la République du Congo.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse n° 2003/21 sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Cliquer sur «Rôle» puis sur le nom de l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France).

Le texte intégral de l'ordonnance sera prochainement disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Il est toutefois rappelé que les pièces de la procédure écrite demeurent confidentielles au moins jusqu'à l'ouverture de la procédure orale.

Département de l'information :

M. Arthur Witteveen, premier secrétaire (+ 31 70 302 23 36)

Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information (+ 31 70 302 23 37)

Adresse électronique : information@icj-cij.org